

fussent des plus virulents, et que les blennorrhagies fussent déjà dans la période d'augment. Après sept jours d'injections chez un malade, après huit jours chez l'autre, l'écoulement avait définitivement disparu.

Ajoutons que l'écouvillonnage n'a produit d'autres désordres qu'un peu de douleur et qu'une petite gêne à la miction pendant la journée où il a été pratiqué ; il n'a point, par conséquent, rendu la miction impossible, ni même vraiment douloureuse ; il peut donc parfaitement être employé dans la pratique.

Paracentèse des ventricules cérébraux.—Le Dr. KEEN suggère cette opération dans les cas d'hydropisie ou d'abcès des ventricules. Il dit qu'on n'en connaîtra les dangers véritables que lorsqu'elle aura été pratiquée. Il indique trois chemins pour y arriver.—*Polyclinic*.

Rondelles osseuses de trépanations, réimplantation.—M. GUÉRIN a présenté un certain nombre de greffes osseuses pratiquées par M. Mossé (de Montpellier). Ces opérations ont été faites sur le lapin, le chien et le singe. Elles doivent être classées ainsi :

1o Réimpulsion d'une rondelle du crâne enlevée par la trépanation ;

2o Transplantation de la rondelle sur un animal de même espèce ;

3o Transplantation sur un animal d'espèce différente.

Dans tous ces cas, la couronne du trépan a été appliquée sur l'os, dont le périoste était ruelé et éloigné avec la peau, sans précaution tendant à assurer sa conservation. La rondelle ayant été remise en place, les parties molles ont été simplement réunies au-dessus d'elle par des points de suture. Au bout d'un certain temps, on a sacrifié les animaux et on a constaté que, chez la plupart, les rondelles s'étaient parfaitement soudées au tissu osseux voisin. On pourrait objecter que peut-être les choses ne se passeront pas sur l'homme aussi heureusement que sur les animaux ; mais déjà MM. Ewen, Barrel et Horsley ont tenté ces expériences sur l'homme, et les résultats obtenus autorisent à penser qu'une rondelle de trépan est susceptible d'être greffée à la place qu'elle occupait avant l'implantation.—*Semaine médicale*.

Cancer du rectum.—Clinique de M. TILIAUX, à l'Hôtel Dieu.—Le malade atteint du cancer du rectum dont il s'agit présente des antécédents héréditaires fâcheux ; sa mère est morte à cinquante-quatre ans d'un cancer du sein. Autrefois, il a eu de la dysenterie. On ne peut limiter exactement la tumeur à la partie antérieure. Il ne faut donc point songer à enlever ce néoplasme, puisque, si on ne connaissant pas toute l'étendue, on peut s'exposer à en laisser une partie. On doit donc recourir au traitement palliatif. Ce